

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 09-nov.-2016

Date de révision : 22-nov.-2016

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

SDS # WWF-001-EU-FR
Nom du produit Mouse Milk Penetrating Oil (Green)

Contient Toluene, Methylisobutyl ketone, Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic, Isopropyl Alcohol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Traitement à l'huile: pénétration et prévention de la rouille et de la corrosion

Utilisations déconseillées Peut endommager certains produits en caoutchouc

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Worldwide Filter
1689 Abram Court
Box 1758
San Leandro, CA 94577

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact Worldwide Filter Phone: 1-510-483-5122
Email Address sales@mousemilk.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency Telephone (24 hr) INFOTRAC 1-352-323-3500 (International) par 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Contient Toluene, Methylisobutyl ketone, Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic, Isopropyl Alcohol

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H350 - Peut provoquer le cancer

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser carbon dioxide, dry chemical or foam pour l'extinction

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P313 - Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P313 - Consulter un médecin

P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 MÉLANGES**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic	Present	64742-53-6	51	Carc. 1B (H350)	Indéterminé(e)(s)
Toluene	Present	108-88-3	39	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	Indéterminé(e)(s)
Isopropyl Alcohol	Present	67-63-0	6	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	Indéterminé(e)(s)

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Methylisobutyl ketone	Present	108-10-1	4	(EUH066) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)	Indéterminé(e)(s)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laves la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement. NE PAS faire vomir. Donnez de grandes quantités d'eau à boire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés

NE PAS UTILISER D'EAU.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Le récipient peut se rompre en chauffant. Voir la section 10 pour plus d'informations. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Produits de combustion dangereux	Fumées toxiques.
---	------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éloignez les personnes non protégées.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Suivez toutes les procédures de lutte contre les incendies de la section 5.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Placer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Ne pas rincer à l'eau ou aux agents nettoyants aqueux.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sûre. Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Voir Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement électrique / de ventilation / d'éclairage / anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Conservé les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Traitement à l'huile: pénétration et prévention de la rouille et de la corrosion.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ Skin	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	S* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³ H*
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³
Methylisobutyl ketone 108-10-1	TWA 20 ppm TWA 83 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 208 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 416 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 208 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ H*
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ Skin	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³	STEL: 384 mg/m ³ TWA: 150 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m ³ Skin	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ Skin
Isopropyl Alcohol 67-63-0	-	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m ³
Methylisobutyl ketone 108-10-1	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³	STEL: 208 mg/m ³ TWA: 104 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 80 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 210 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Toluene 108-88-3	Skin STEL 100 ppm STEL 380 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m ³ Skin STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m ³	TWA: 192 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 100 ppm Skin
Isopropyl Alcohol 67-63-0	STEL 800 ppm STEL 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 1200 mg/m ³ TWA: 900 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 306.25 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm Skin
Methylisobutyl ketone 108-10-1	Skin STEL 50 ppm STEL 208 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³	Skin STEL: 40 ppm STEL: 164 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 82 mg/m ³	STEL: 200 mg/m ³ TWA: 83 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ Skin STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 83 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 208 mg/m ³ Skin

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.
Douches. Rince-yeux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection hermétiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. En cas de brève exposition ou de faible pollution, utilisez un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou plus longue, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	Sucrée Âcre
Aspect	Liquide incolore à ambre clair	Seuil olfactif	Indéterminé(e)(s)
Couleur	Incolore à ambre clair		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Indéterminé(e)(s)	
Point de fusion / point de congélation	Indéterminé(e)(s)	
Point / intervalle d'ébullition	111 °C / 232 °F	
Point d'éclair	>4 °C / >39 °F	
Taux d'évaporation	1.9 g/cm ³	
inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Sans objet	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Indéterminé(e)(s)	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Indéterminé(e)(s)	
Pression de vapeur	29 hPa	
Densité de vapeur	Indéterminé(e)(s)	
Densité relative	Indéterminé(e)(s)	
Hydrosolubilité	Indéterminé(e)(s)	
Solubilité(s)	Indéterminé(e)(s)	
Coefficient de partage	Indéterminé(e)(s)	
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément	
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité cinématique	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité dynamique	Indéterminé(e)(s)	
Propriétés explosives	Indéterminé(e)(s)	
Propriétés comburantes	Indéterminé(e)(s)	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)	394 g/L
--------------------------	---------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Ne réagit pas dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir la section 7 Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	2,434.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	8,084.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	745.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	3.40 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

100% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 51 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 51 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 6 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Toluene	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
Isopropyl Alcohol	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
Methylisobutyl ketone	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	2000 - 4000 ppm (Rat) 4 h

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Nom chimique	Union européenne
--------------	------------------

Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic	Carc. 1B
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes	S'il vous plaît voir la section 4 du présent SDS pour les symptômes.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic		5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Toluene	12.5: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 433: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	12.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 15.22 - 19.05: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 5.89 - 7.81: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 5.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 50.87 - 70.34: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 54: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 static 28.2: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 11.0 - 15.0: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 14.1 - 17.16: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	11.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 5.46 - 9.83: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Isopropyl Alcohol	1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 11130: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Methylisobutyl ketone	400: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	496 - 514: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	170: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Indéterminé(e)(s).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Toluene	2.7
Isopropyl Alcohol	0.05
Methylisobutyl ketone	1.19

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Indéterminé(e)(s).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indéterminé(e)(s).

12.6. Autres effets néfastes

Indéterminé(e)(s).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquids, n.o.s. (Toluene, Isopropyl Alcohol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II

RID

14.1 ONU/n° d'identification	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquids, n.o.s. (Toluene, Isopropyl Alcohol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II

ADR

14.1 Numéro ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquids, n.o.s. (Toluene, Isopropyl Alcohol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II

IATA

14.1 Numéro ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition	Flammable liquids, n.o.s. (Toluene, Isopropyl Alcohol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Toluene 108-88-3	RG 4bis, RG 84	
Isopropyl Alcohol 67-63-0	RG 84	
Methylisobutyl ketone 108-10-1	RG 84	

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre

les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

Component	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Petroleum distillates, hydrotreated light naphthenic 64742-53-6 (51)	X	X	X	X	-	X	X	X
Toluene 108-88-3 (39)	X	X	X	X	X	X	X	X
Isopropyl Alcohol 67-63-0 (6)	X	X	X	X	X	X	X	X
Methylisobutyl ketone 108-10-1 (4)	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / mélange par le fournisseur.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H332 - Nocif par inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 09-nov.-2016

Date de révision : 22-nov.-2016

Remarque sur la révision: Nouveau format.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830 de la Commission

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité